

# Références réglementaires et normatives en radiographie industrielle (liste non exhaustive)

## Classification et autorisations

- **Code de la santé publique** : article R.1333-17 et suivants.
- **Décret n° 2006-1454 du 24 novembre 2006** modifiant la nomenclature des installations classées.

## Transport

- **Accord européen** relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).
- **Arrêté de 2009 modifié** relatif au transport des marchandises dangereuses (TMD).

## Dispositions public et travailleurs

- **Code de la santé publique** :
  - Articles L.1333-1 et suivants ;
  - Articles R.1333-17 à R.1333-112.
- **Code du travail** :
  - Articles R.4451-1 et suivants : prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants ;
  - Articles R.4511-1 et suivants : travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure.
- **Arrêté du 30 décembre 2004** relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

## Dispositions spécifiques concernant le matériel et son utilisation

- **Décret n°85-968 du 27 août 1985** modifiant l'article R.233-83 du code du travail et définissant les conditions d'hygiène et de sécurité auxquelles doivent satisfaire les appareils de radiographie industrielle utilisant le rayonnement gamma.
- **Arrêté du 11 octobre 1985** fixant le contenu et les règles d'utilisation des documents de suivi nécessaires à l'application des dispositions de l'article 22 du décret n°85-968 relatif aux appareils de radiographie gamma industrielle.
- **Arrêté du 2 mars 2004** fixant les conditions particulières d'emploi applicables aux dispositifs destinés à la radiographie industrielle utilisant le rayonnement gamma.
- **Normes** :
  - NF M 60 -551 : Radioprotection – appareils de radiographie gamma.
  - NF M 61 -002 : Sources radioactives scellées – généralités et classification.
  - NF M 60 -101 et 103 : Signalisation des rayonnements ionisants.
  - NF M 62 -102 : Installations de radiologie gamma industrielle pour essais non destructifs.
  - NF C 15 -160 : Installations pour la production et l'utilisation de rayons X – règles générales.
  - NF C 15 -164 : Installations pour la production et l'utilisation de rayons X – règles particulières pour les installations de radiologie industrielle.
  - NF C 74 -100 : Appareils de radiologie – construction et essais – Règles.
  - ISO 2919 : Sources radioactives scellées – prescriptions générales et classification.

## Dispositions générales en radioprotection

- **Arrêté du 15 mai 2006** relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillée et contrôlées et des zones spécialement réglementées ou interdites compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi qu'aux règles d'hygiène, de sécurité et d'entretien qui y sont imposées.
- **Arrêté du 21 mai 2010 portant homologation de la décision no 2010-DC-0175 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 février 2010** précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles prévus aux articles R. 4451-29 et R. 4451-30 du code du travail ainsi qu'aux articles R. 1333-7 et R. 1333-95 du code de la santé publique.
- **Circulaire DGT/ASN n°04 du 21 avril 2010** relative aux mesures de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants.

## Formation à la radioprotection

- **Arrêté du 26 octobre 2005** relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur modifié par l'arrêté du 13 janvier 2006 et l'arrêté du 21 décembre 2007.
- **Arrêté du 21 décembre 2007** définissant les modalités de formation et de délivrance du certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle (CAMARI).
- **Arrêté du 21 décembre 2007 portant homologation de la décision no 2007-DC-0074 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 novembre 2007** fixant la liste des appareils ou catégories d'appareils pour lesquels la manipulation requiert le certificat d'aptitude mentionné au premier alinéa de l'article R. 231-91 du code du travail.

## Déclaration des incidents

- **Guide n°11 de l'ASN** relatif aux modalités de déclaration et à la codification des critères relatifs aux événements significatifs dans le domaine de la radioprotection.

Consulter le recueil des textes réglementaires  
et guides relatifs à la radioprotection :  
[www.asn.fr](http://www.asn.fr) > **Professionnels ou Publications** >  
**guides pour les professionnels**